



Mairie de RIVOLET

69640

**COMPTE RENDU DE
LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2020**

à 20h30

Présents : Gilles AUTHIER, Béatrice BOUGAIN, Charles-Alexandre ORTONNE, Julien FELLOTT, Catherine BARRIERE, Karine BOUDOT, Françoise BRANCIARD, Dominique BRESSOLLE, Catherine BUTET, Jean-Pierre GIRAUD, Marjorie GRIERE-FURTAK, Jean HEIM, Priscille DU MANOIR, David THOMASSET

Absente : Sylviane AULAS (a donné pouvoir à Marjorie GRIERE-FURTAK)

Secrétaire de séance : Marjorie GRIERE-FURTAK

Monsieur le maire remercie les participants de leur présence et ouvre la séance.

Monsieur le maire demande à ajouter un point n° 4 à l'ordre du jour. :

- Le point 4 portera sur une délibération proposant la mise en place d'un comité consultatif « Démocratie participative ». La demande est acceptée à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil municipal du 17 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération – Assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et convention de gestion administrative des dossiers de sinistres par le Centre de Gestion du Rhône

Monsieur le maire précise que la commune souscrit depuis plusieurs années à une assurance (C.N.R.A.C.L) qui couvre les risques financiers en cas d'absence du personnel communal titulaire auprès de CNP.

Le Centre de Gestion (CdG) du Rhône propose l'adhésion de la commune à une assurance qui couvre les risques financiers liés aux absences du personnel communal qu'il soit titulaire (CNRACL) ou contractuel (IRCANTEC). La commune peut choisir d'adhérer à tout ou partie de cette assurance.

Dans ce cadre, la commission Personnel propose :

- pour les agents titulaires, de rester auprès de CNP et donc de ne pas adhérer à cette assurance via le CdG,

- *Pour les agents contractuels non titulaires (IRCANTEC), ce qui concerne deux employés à Rivolet, d'adhérer à la formule « tout risque » (qui couvre la maladie ordinaire) avec une franchise de 10 jours d'absence, cela représentant un taux de 1,10% de la masse salariale.*

La souscription de cette assurance permettra de percevoir une indemnisation en cas d'absence de ce personnel qu'il faudra impérativement remplacer compte tenu des activités qu'il réalise.

La délibération est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

2. Délibération – Recrutement d'un emploi non permanent – Accroissement temporaire d'activité

Madame Véronique PEYRACHE, ATSEM, suit une formation de 5 jours en tant que coordonnateur d'agent de sécurité (courant octobre et novembre 2020). Pour assurer son remplacement, la commune a sollicité Madame Juliette PATIN PEPIOT.

Le contrat doit être soumis à l'accord du Conseil municipal.

La délibération portant recrutement d'un personnel remplaçant est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

3. Délibération – Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne (A.N.E.M)

Monsieur le maire explique que la commune de Rivolet fait partie des villages de montagne (altitude supérieure à 500 m). Actuellement, elle n'est pas adhérente à l'A.N.E.M.

Après avoir pris avis auprès de Monsieur Jean-Pierre DUMONTET, maire de Saint-Cyr-le-Chatoux, Monsieur le maire exprime sa volonté d'adhérer à cette association.

Le montant de la cotisation de base est de 18,58 € auquel s'ajoute un montant proportionnel au nombre d'habitants, soit pour la commune un montant d'adhésion annuel de 89,15 € (auquel s'ajoute 1.63€ pour les résidences secondaires). L'abonnement à la revue de l'ANEM s'élève à 39,81 €. Ce qui conduit à un montant total annuel de 149,17 €.

Après transmission aux membres du Conseil municipal d'une brochure de l'A.N.E.M, le Conseil municipal vote l'adhésion à l'association et à l'abonnement à la revue avec 12 voix pour, 2 abstentions, 1 voix contre.

4. Délibération – Mise en place d'un comité consultatif « Démocratie participative »

Monsieur le maire rappelle qu'un comité consultatif associe des élus de la commune et des habitants désignés avec leur accord.

Monsieur David THOMASSET, responsable de la commission « Communication - Culture - Vie associative - Fêtes et cérémonies - Démocratie participative » présente les objectifs et la composition de ce comité.

Il explique que ce comité, limité dans le temps (initialement prévu jusqu'en mars puis prolongé après discussion jusqu'en juin 2021), aura pour objectif de former les membres de ce comité à la démocratie participative et de faire des propositions au Conseil municipal pour définir des processus et expérimentations de démocratie participative.

Une liste préétablie de 5 habitants de la commune est proposée par la commission : Madame Caroline KOMORN, Madame Aude BRISSOT, Madame Ariane CASSIOT, Monsieur Pierre TALLARON et Madame Nadine BIARD.

Les élus proposés pour être membres de ce comité sont les suivants : Monsieur Gilles AUTHIER, Monsieur David THOMASSET, Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, Madame Sylviane AULAS et Madame Priscille DU MANOIR.

Il est questionné le fait que deux membres de ce comité soient en couple et que la composition dudit comité ne soit pas suffisamment représentative. Deux autres habitants ont été consultés pour faire partie de ce comité mais ils ont décliné la proposition.

Après délibération, la proposition est votée à l'unanimité.

5. Informations et questions diverses

***5.1. Désignation des élus aux commissions communautaires de l'agglomération :**

- Finances : Madame Béatrice BOUGAIN (titulaire) et Monsieur Gilles AUTHIER (suppléant)
- Economie / Tourisme / Agriculture-Viticulture : Monsieur Julien FELLOTT (titulaire) et Madame Karine BOUDOT (suppléante)
- Service à la population / politique de la ville : Madame Sylviane AULAS (titulaire) et Madame Françoise BRANCIARD (suppléante)
- Aménagement de l'espace / Habitat / Mobilités / Voirie : Monsieur Gilles AUTHIER (titulaire) et Monsieur Charles-Alexandre ORTONNE (suppléant)
- Environnement / Eau et assainissement / GEMAPI / Déchets : Monsieur Dominique BRESSOLLE (titulaire) et Madame Catherine BUTET (suppléante)
- Culture et Patrimoine : Monsieur Jean-Pierre GIRAUD (titulaire) et Monsieur David THOMASSET (suppléant)
- Travaux / Bâtiments et équipements communautaires : Monsieur Gilles AUTHIER (titulaire), Madame Marjorie GRIERE- FURTAK (suppléante) et Monsieur Jean HEIM (suppléant)

***5.2. Commission « Urbanisme »**

La commission s'est réunie le 30 septembre pour déterminer les zones constructibles.

Un permis de construire est en cours pour un changement de destination.

Monsieur Charles-Alexandre ORTONNE a assisté à une assemblée du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais et attire notre attention sur le fait que quelques habitations de Rivolet sont en zone inondable.

***5.3. Commission « Environnement »**

La commission ne s'est pas réunie depuis le dernier Conseil. Elle travaille sur la réalisation d'un jardin en permaculture.

Elle s'est mise en relation avec un intervenant pour organiser un film-débat pour sensibiliser les habitants à ce projet.

***5.4. Commission « Communication »**

La commission étudie la possibilité de reconfigurer le site internet de la commune.

Une quarantaine d'habitants de la commune ont demandé à recevoir la lettre verte électronique.

***5.5. Commission « personnel »**

La commission s'est réunie :

- pour envisager le remplacement de Claude DUCHARNE (départ en retraite en décembre 2020). La commission s'oriente pour un remplacement à temps partiel.
- pour mettre en place un régime indemnitaire pour les agents techniques communaux. Cette indemnité est actuellement en place pour le domaine administratif. Il reste à la commission à définir le montant de cette indemnité pour chaque membre du personnel en fonction de critères objectifs et en fonction du montant défini par la commission Finances compatible avec le budget de la commune.

***5.6. Commission « Finances Budget »**

La commission s'est réunie le 5 octobre.

Après échanges, la commission a estimé que le budget municipal pouvait accepter un montant annuel de 5 000 € pour couvrir les primes versées dans le cadre de ce régime indemnitaire pour le personnel technique.

Monsieur le maire attire l'attention des élus sur le fait que les subventions de la Région pour la réalisation de projets municipaux doivent être demandées avant fin février. Pour cela, une réunion de l'ensemble des conseillers municipaux sera organisée courant novembre.

***5.7. Commission « Bâtiments et espaces communaux »**

La réalisation de toilettes handicapées à l'auberge doit être lancée avant fin décembre 2020. La commune attend les devis.

***5.8. Commission « Voirie »**

Monsieur Dominique BRESSOLLE a effectué un repérage de l'état des routes communales. La commission se réunira le 3 novembre pour prioriser les travaux.

***5.9. Destination Beaujolais**

Monsieur le maire a assisté à l'assemblée générale de l'Office du tourisme du Beaujolais (« Destination Beaujolais »).

Il a demandé à pouvoir connaître les adhérents professionnels du secteur du Tourisme de la commune à cette association.

***5.10. Communication**

Afin de faciliter la programmation des réunions des différentes commissions, il est proposé de mettre en place un agenda partagé par tous les élus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h33.